## FORMULAIRE 11 (article 40)

## Avis au locataire commercial — paiement du loyer à la corporation condominiale

(nom du locataire commercial en capitales)	
(adresse du locataire	commercial en capitales)
(nom du propriétaire en capitales)	le la partie privative que vous louez, doit de l'argent
à la Corporation condominiale de contribution aux dépenses communes ou au f	nº à l'égard de sa fonds de réserve. L'article 210 de la <i>Loi sur les</i> ale le droit d'exiger que vous lui versiez votre loyer.
Vous devez remettre :	
soit la somme de\$, s	si cette somme ne dépasse pas le montant de votre
soit vos versements de loyer jusqu'à	avis contraire
à la corporation condominiale, à l'adresse suivant	e :
Si la somme à verser est inférieure au montant d à votre bailleur.	u prochain versement de votre loyer, payez le solde
La corporation condominiale doit vous remettre loyer. Le propriétaire de la partie privative recevra	une quittance à l'égard de chaque versement de une copie de la quittance.
	ale équivaut à un versement en paiement du loyer oyer à la corporation condominiale, vous n'êtes pas e de votre bail.
Si vous avez des questions, communiquez avec	(nom de la personne-ressource) au (numéro de téléphone)
	(nom de la personne-ressource) (numéro de téléphone)
date signa	ture du représentant de la corporation condominiale

Renseignements importants destinés au locataire commercial : Le propriétaire de la partie privative recevra une copie du présent avis.

Note destinée à la corporation condominiale : Vous devez remettre une quittance au locataire commercial à l'égard de chaque versement de loyer. Vous devez également remettre une copie de la quittance et une du présent avis au propriétaire de la partie privative ou à son mandataire responsable des baux commerciaux.